

Dossier D'information Mairie



(Conforme aux spécifications de la loi Abeille et à l'arrêté du 12 octobre 2016)

Concernant l'implantation d'une nouvelle installation radioélectrique site T03875

LIEU-DIT "RIVOIRE" - 69530 ORLIENAS

Le projet de Bouygues Telecom s'inscrit dans le cadre de l'évolution du
réseau existant.

Date : 11/10/2021

Photomontage du futur site



VUE ELOIGNEE DEPUIS LA ROUTE DE RIVOIRE



VUE RAPPROCHEE DEPUIS LE CHEMIN PARTANT
DE LA ROUTE DE RIVOIRE EN DIRECTION DU SITE

SOMMAIRE

1. Fiche d'identité du site	4
2. Fonctionnement d'un réseau mobile	5
3. Phase de déploiement du projet	6
a. Phase projet.....	6
b. Phase travaux	6
c. Calendrier indicatif	7
4. Plans et visuels du projet	8
a. Extrait cadastral avec localisation du site	8
b. Avant-Projet	9
Photographies du lieu d'implantation avant la construction de l'installation	9
Vue en plan projetée	10
Vue en élévation projetée	11
c. Plan de situation à l'échelle.....	12
5. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée	14
a. Antennes à faisceaux fixes	14
b. Antennes à faisceaux orientables.....	15
6. Informations	16
a. Périmètre de sécurité	16
b. Etablissements particuliers	16
7. Etat des connaissances	17



1. Fiche d'identité du site

Commune : ORLIENAS

Nom du site : T03875

Adresse du site : LIEU-DIT "RIVOIRE" - 69530 ORLIENAS

Coordonnées du site en Lambert 2E :

X : 784 405 Y : 2 075 950 Z : 357

Le projet concerne l'implantation d'une nouvelle antenne relais.

Et fait l'objet d'une / d'un :

	Déclaration préalable
	Permis de construire

2. Fonctionnement d'un réseau mobile

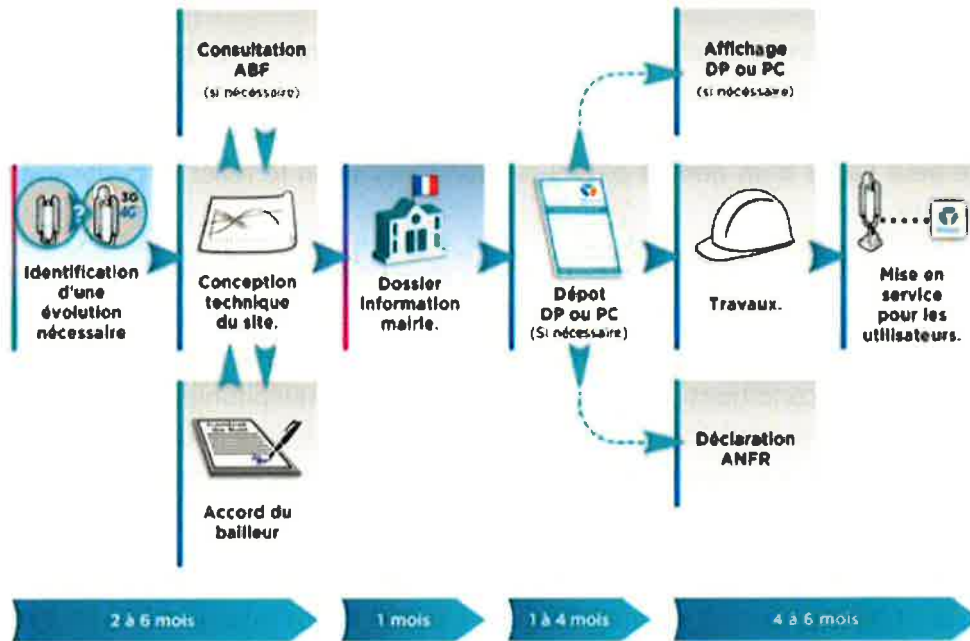
Un réseau de télécommunication mobile générique se compose de plusieurs cellules adjacentes accueillant chacune une antenne-relais, positionnée sur un pylône dédié ou un point haut existant, communiquant directement avec les terminaux (smartphones, box etc.) dans son périmètre. La zone couverte peut varier d'un demi à plusieurs kilomètres selon le relief et la densité de population environnante.

Le volume de communications simultanées (voix et/ou data) des utilisateurs et l'augmentation des usages ont des conséquences sur la qualité de service. C'est pourquoi les opérateurs de téléphonie mobile sont dans la nécessité d'adapter continuellement le réseau à la réalité de la consommation pour permettre des conditions optimales de communication téléphonique et de navigation internet. Concrètement, cela se traduit sur le terrain par la construction de nouveaux sites 4G/5G, et/ou le rajout d'antennes et d'équipements radios 4G/5G sur les sites existants, permettant d'assurer la qualité de la couverture, de maintenir un bon niveau de débit.

La 5G est la dernière technologie de la téléphonie mobile, succédant et venant compléter la 2G (voix et SMS), la 3G (Data mobile), et la 4G (Haut débit mobile). La mise en place de cette technologie implique une évolution des infrastructures existantes. Aujourd'hui, les réseaux mobiles utilisent des antennes qui diffusent les signaux de manière uniforme, dans toutes les directions. La nouvelle génération d'antennes 5G orientera les signaux uniquement vers les appareils qui en ont besoin.

3. Phase de déploiement du projet

a. Phase projet



b. Phase travaux





c. Calendrier indicatif

La mise en service du site en amont ou en retard de la date indiquée ne peut être pénalisée par le non-respect de ce calendrier indicatif.

Ce calendrier a un but informatif et est soumis à l'aléas de la construction et des formalités administratives.

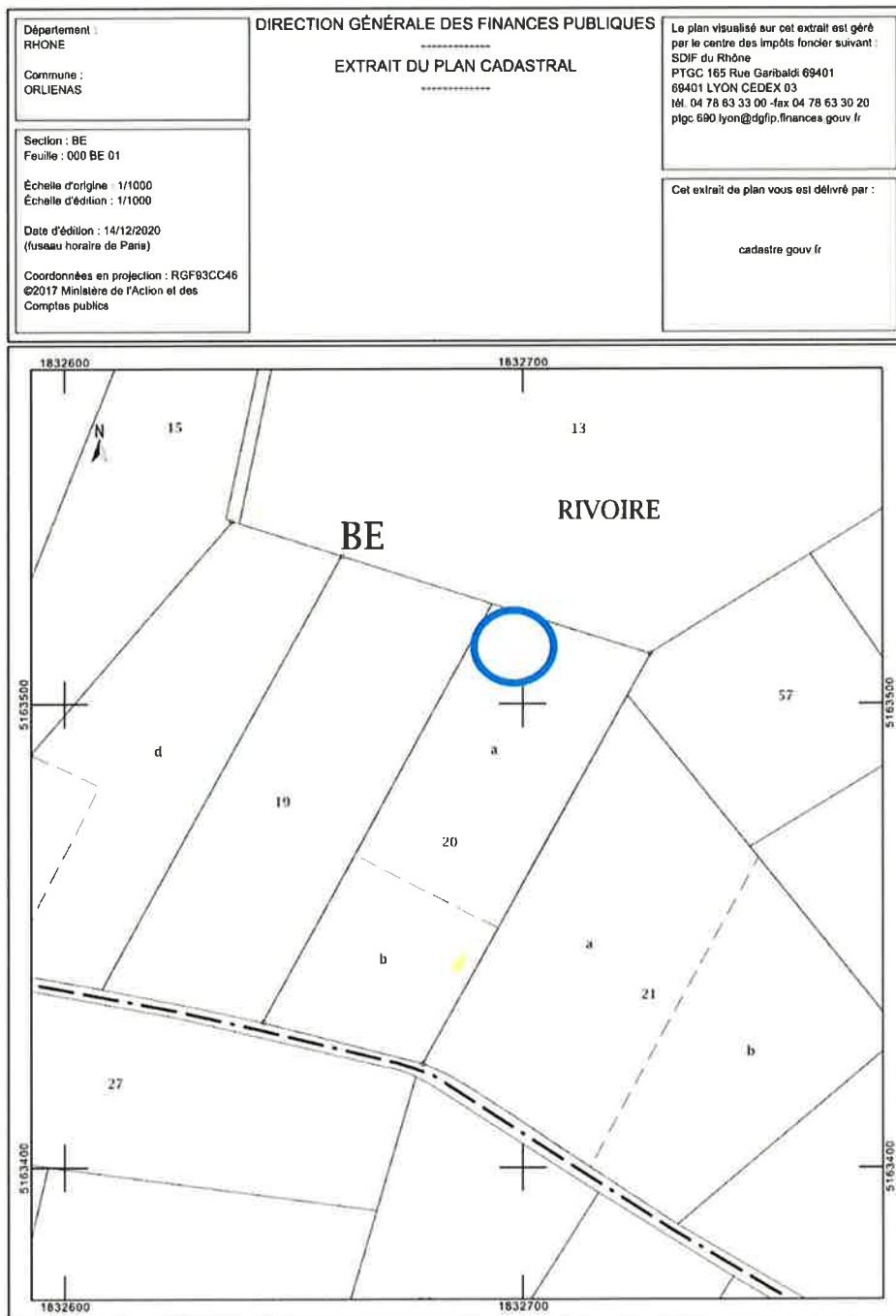
Date prévisionnelle de début des travaux : T4 2021

Date prévisionnelle de mise en service : T1 2022

4. Plans et visuels du projet

a. Extrait cadastral avec localisation du site

Extrait cadastral simple (cadastre.gouv.fr)



b. Avant-Projet

Photographies du lieu d'implantation avant la construction de l'installation

Un photomontage du site futur est disponible en page 2 de ce dossier.

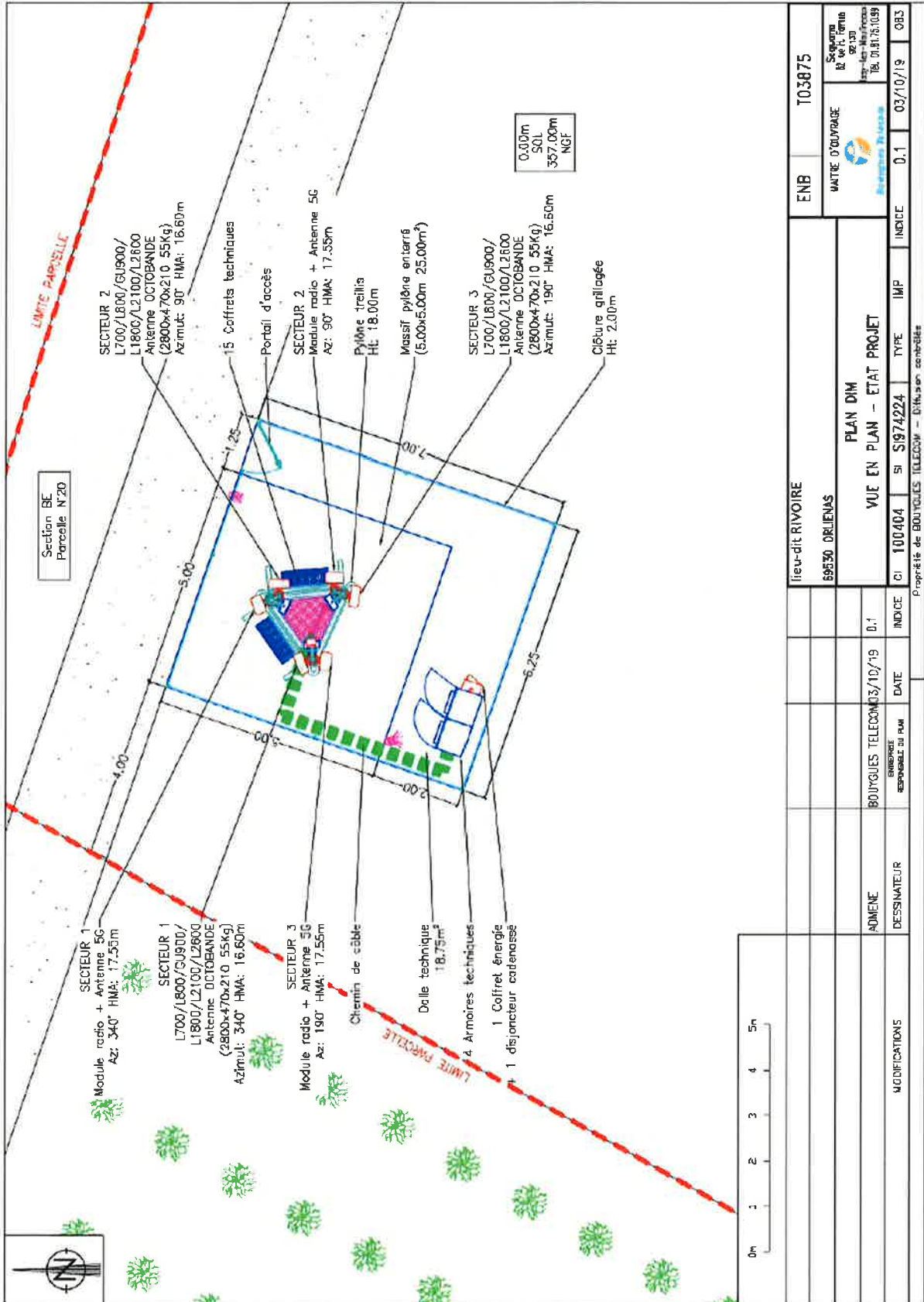
Photo - vue 1



Photo - vue 2

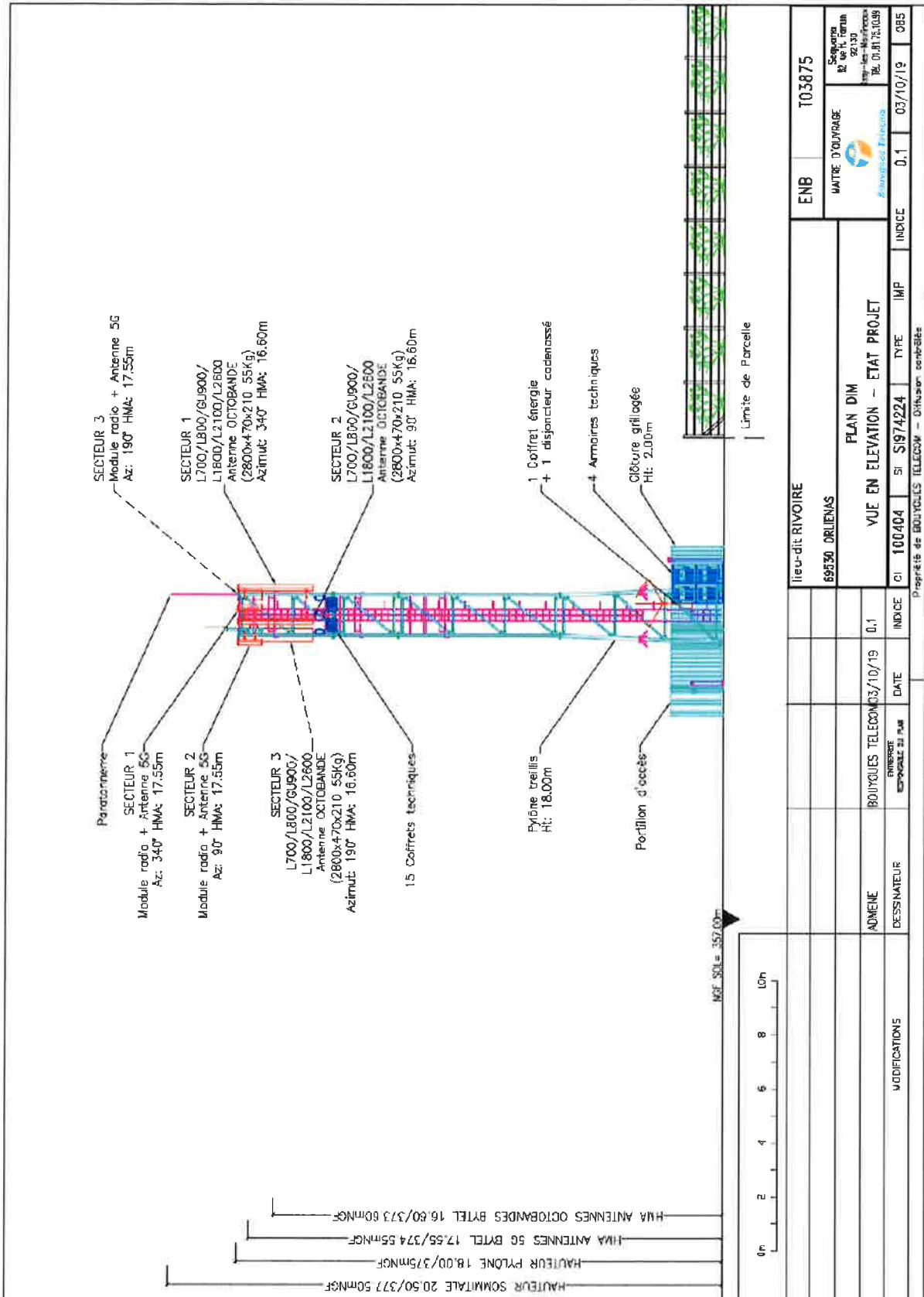


Vue en plan projetée



lieu-dit RIVOIRE		ENB		T03075	
69630 ORLÉNAS		MAÎTRE D'OUVRAGE		Société de Et de L. Lemo de 1910 100-101-102-103-104 105-106-107-108-109	
PLAN DIM		CI 100404		SI S1974224	
VUE EN PLAN - ETAT PROJET		TYPE IMP		INDICE	
BOUYGUES TELECOM/3/10/19		0.1		0.1	
DATE		03/10/19		093	
DESSINATEUR		INDICE		0.1	
ADME		BOUYGUES TELECOM/3/10/19		0.1	
RESPONSABLE DU PLAN		BOUYGUES TELECOM/3/10/19		0.1	
MODIFICATIONS		INDICE		0.1	
Propriété de BOUYGUES TELECOM - Diffusion contrôlée					

Vue en élévation projetée



5. Caractéristiques d'ingénierie de l'installation projetée

Nombre d'antennes total prévues : 6

a. Antennes à faisceaux fixes

ANTENNE	AZ ¹ (°)	HAUTEUR ² (m)	TECHNOLOGIE	FREQUENCE (MHz)	Angle d'inclinaison ³ (°)	PUISSANCE ISOTROPE RAYONNEE (dBW)	PUISSANCE APPARENTE RAYONNEE (dBW)
RRZZV4-65D-R8N43	340	16.60	2G	900	0	34.60	32.45
			3G	900		34.60	32.45
			4G	700		34.60	32.45
			4G	800		34.60	32.45
			4G	1800		34.90	32.75
			4G/5G	2100		34.90	32.75
			4G	2600		33.70	31.55
RRZZV4-65D-R8N43	90	16.60	2G	900	0	34.60	32.45
			3G	900		34.60	32.45
			4G	700		34.60	32.45
			4G	800		34.60	32.45
			4G	1800		34.90	32.75
			4G/5G	2100		34.90	32.75
			4G	2600		33.70	31.55
RRZZV4-65D-R8N43	190	16.60	2G	900	0	34.60	32.45
			3G	900		34.60	32.45
			4G	700		34.60	32.45

			4G	800		34.60	32.45
			4G	1800		34.90	32.75
			4G/5G	2100		34.90	32.75
			4G	2600		33.70	31.55

¹Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

²Hauteur : hauteur de l'antenne par rapport au sol

³Angle d'inclinaison prévisionnel de l'antenne par rapport à la verticale

b. Antennes à faisceaux orientables

ANTENNE	AZIMUT ¹ (°)	HAUTEUR ² (m)	FREQUENCE (MHz)	Angle d'inclinaison (°)	PUISSANCE ISOTROPE RAYONNEE (dBW) fixe	PUISSANCE APPARENTE RAYONNEE (dBW) fixe
065X_AIR6449	340	17.55	NR3500	0	46.7	44.55
065X_AIR6449	90	17.55	NR3500	0	46.7	44.55
065X_AIR6449	190	17.55	NR3500	0	46.7	44.55

¹Azimut : orientation de l'antenne dans le plan horizontal, par rapport au Nord géographique

²Hauteur : hauteur de l'antenne par rapport au sol

³Angle d'inclinaison prévisionnel de l'antenne par rapport à la verticale

Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, Bouygues Telecom s'engage à respecter les valeurs limites des champs électromagnétiques telles que définies par le décret du 3 mai 2002.

5. Informations

a. Périmètre de sécurité

Existence d'un périmètre de sécurité¹ accessible au public ?

¹zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

<input checked="" type="checkbox"/>	Non accessible au public
<input type="checkbox"/>	Balisé
<input type="checkbox"/>	Autre :

b. Etablissements particuliers

Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situé à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission ?

<input type="checkbox"/>	Oui
<input checked="" type="checkbox"/>	Non :

Merci de nous signaler si tout nouvel établissement n'est pas mentionné dans la liste ci-dessous (ex : Micro-crèches) car trop récent ou non-officialisé.



Contact

Pascal BERARD
Responsable des Relations Territoriales
Service Relations Régionales et
Patrimoine

PBERARD@bouyguetelecom.fr

7. Etat des connaissances

Documents élaborés par l'Etat

- <http://www.radiofrquences.gouv.fr/spip.php?article101>
- Fiche antenne relais de téléphonie mobile
- Fiche les obligations des opérateurs de téléphonie mobile
- Fiche questions – réponses sur les antennes relais

Documents élaborés par les agences de régulation

- Fréquences : www.anfr.com
- Retrouvez l'emplacement des antennes radioélectriques et consulter les mesures d'exposition aux ondes sur tout le territoire français : <https://www.cartoradio.fr/index.html#/>
- Santé : www.anses.com
- Code des télécommunications : www.arcep.fr

Questions/Réponses sur la 5G

- <https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html>
- <https://www.fftelecoms.org/grand-public/faq-5g-et-sante/>